

Province de Québec

À une séance extraordinaire du conseil municipal de Laurierville, dûment convoquée par le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, par l'entremise d'un avis de convocation, dont copie a été remise à chaque membre du conseil.

Cette assemblée est tenue le lundi 9 août 2010 à 20h00, pour prendre en considération le sujet suivant :

- **Demande d'aide financière de M. Michel Raby, pour le redémarrage du Garage A. Charest inc..**
- **Demande de Québec commercial concernant un éventuel acquéreur de l'immeuble de Les Industries de la Rive Sud Itée.**
- **Demande d'extension du paiement des taxes municipales sans intérêt de M. Richard Beaudoin pour l'immeuble au 1110 Route 116 (moulin à scie).**

Sont présents : Mme Pierrette Payeur, M. Daniel Fortin, M. Charles-Omer Brassard, M. Luc Côté, formant quorum sous la présidence du maire suppléant, M. Mario Lessard. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Sont absents : M. Marc Simoneau, maire, et Mme Julie Bernard, conseillère.

Résolution : 2010-175

Demande d'aide financière de M. Michel Raby, pour le redémarrage du Garage A. Charest inc..

Attendu que M. Michel Raby de St-Christophe d'Arthabaska, projette d'acquérir l'immeuble au 413 avenue Béland, soit le Garage A. Charest inc., afin de redémarrer le service de mécanique agricole;

Attendu que M. Michel Raby s'adresse au conseil municipal, afin d'obtenir une aide financière de la part de la municipalité, pour redémarrer le service de mécanique agricole au 413 avenue Béland, sous forme de crédits de taxes ou sous la forme que le conseil choisira;

Attendu qu'une municipalité peut, en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales, accorder une aide à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de verser une aide pour compenser à 100% le droit de mutation que M. Michel Raby devra payer pour l'acquisition de l'immeuble du 413 avenue Béland, lequel droit de mutation représente un montant d'environ 2 600.00 \$.

Adoptée

Résolution : 2010-176

Demande de Québec commercial concernant un éventuel acquéreur de l'immeuble de Les Industries de la Rive Sud Itée.

Attendu que Les Industries de la Rive Sud Itée ont mandaté l'entreprise Québec commercial, courtier immobilier agréé, pour vendre leur immeuble situé au 326 avenue Tanguay à Laurierville;

Attendu que Québec commercial s'adresse au conseil municipal pour s'informer de l'ouverture dudit conseil pour l'octroi d'un congé de taxes foncières pour un éventuel acquéreur;

Après délibérations, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil est disposé à verser une certaine forme d'aide à un éventuel acquéreur de l'immeuble sis au 326 avenue Tanguay, propriété de Les Industries de la Rive Sud ltée.

Que ce conseil juge difficile pour le moment de jauger la forme d'aide, sans connaître le type de projet, mais est disposé à rencontrer un éventuel acquéreur pour discuter d'une certaine forme d'aide, dans le respect des articles 92.1 à 92.6 de la Loi sur les compétences municipales.

Adoptée

Résolution : 2010-177

Demande d'extension du paiement des taxes municipales sans intérêt de M. Richard Beaudoin pour l'immeuble au 1110 Route 116.

Attendu que M. Richard Beaudoin a cessé, à cause de la crise forestière, l'exploitation de son industrie de produits de scierie, laquelle est située au 1110 Route 116, et enregistrée sous le nom de la Compagnie à numéro 9126-0885 Québec inc.;

Attendu que M. Beaudoin a changé l'usage du bâtiment au 1110 Route 116, soit d'industrie de produits forestiers à service d'entreposage en général;

Attendu que M. Beaudoin demande au conseil municipal la possibilité de retarder le paiement des taxes municipales 2010, en attendant de vendre ou de louer son bâtiment, et ce, sans frais d'intérêts;

Après délibérations, il est proposé par Mme Pierrette Payeur, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil ne peut répondre favorablement à la demande de M. Richard Beaudoin, à l'effet de retarder le paiement des taxes municipales 2010, et ce, sans frais d'intérêts, et ce, en vertu de l'article 981 du Code municipal, lequel mentionne qu'il n'est pas du pouvoir du conseil ou des officiers municipaux de faire remise des intérêts.

De plus, le conseil municipal est d'avis qu'une réponse favorable, apporterait plusieurs demandes similaires de la part de citoyens, et la situation deviendrait rapidement incontrôlable.

Adoptée

Résolution : 2010-178

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

directeur général et secrétaire-trésorier.